

1ERE MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLU

ANNEXE AU FORMULAIRE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS : VOLET NATURALISTE ALTEMIS

MAITRE
D'OUVRAGE :
LES CLUSES

LES CLUSES LE :

SIGNATURE :

Date(s)	Nature des modifications	Dessiné	Vérifié	Ind
Avril 2025	Création	CB	JA/VL	a

6.3



altemis
ÉTUDES ET CONSEIL EN ÉCOLOGIE

COMMUNE DE LES CLUSES
1 PLACE DE LA MAIRIE
66840 LES CLUSES

ANNEXE 6 : AUTO - EVALUATION

MODIFICATION DU PLU - PROJET « LA CLUSE BASSE »
LES CLUSES (66063)



I. EVALUATION DES INCIDENCES DU PROJET SUR NATURA 2000

Un seul site Natura 2000 a été recensé sur un périmètre jugé pertinent de 10 km autour du secteur de projet.

Type	Code	Dénomination	Distance au site	Justifications de la réalisation ou non de l'évaluation d'incidences par rapport au projet
ZSC	FR9101478	Le Tech	3,2 km	Evaluation réalisée.

La carte suivante localise ce périmètre Natura 2000 dans un rayon de 10 km autour du périmètre de projet.

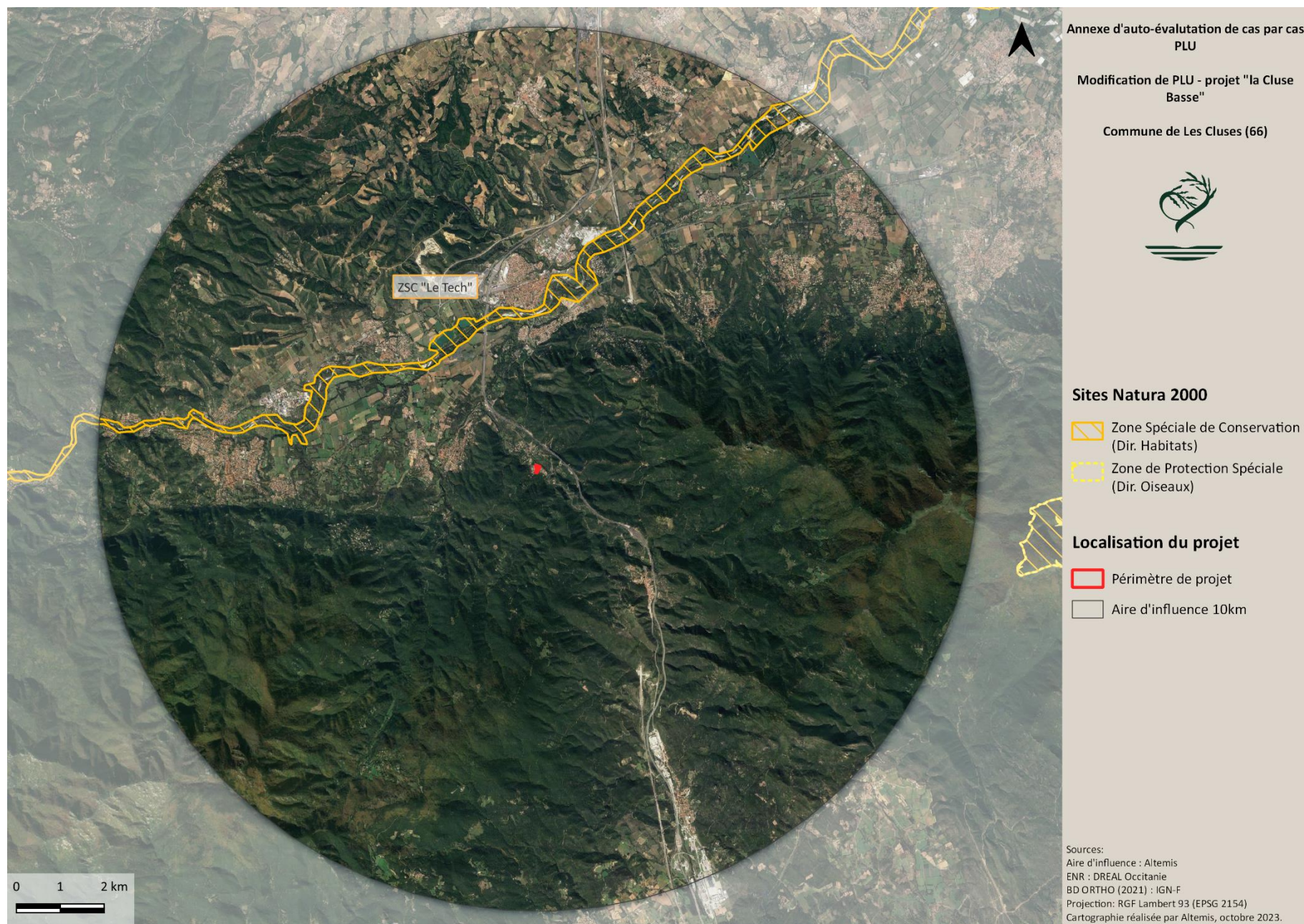


Figure 1. Localisation des sites Natura 2000 dans un rayon de 10km autour du périmètre de projet

- **ZSC FR9101478 « Le Tech »**

Ce site d'environ 1 470 ha correspond aux cours moyen et aval du fleuve du Tech, de sa ripisylve des quelques zones humides annexes. Le Tech, un des plus importants fleuves côtiers des Pyrénées-Orientales, présente de nombreux habitats et espèces remarquables.

Le fleuve est un site d'importance pour le barbeau méridional, dont il aurait constitué un lieu de refuge pour l'espèce au moment des glaciations. Le cours d'eau accueille également l'émyde lépreuse. Le haut du bassin est colonisé par le desman des Pyrénées. Les ripisylves, majoritairement boisées, accueillent plusieurs espèces de Chiroptères remarquables. Le fleuve est enfin un des derniers secteurs où la loutre est connue dans les Pyrénées-Orientales.

Les tableaux suivants détaillent les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire ayant justifié désignation du site et retenues dans le Formulaire Standard de Données, et présente l'incidence potentielle du projet sur ceux-ci.

Tableau 1. Incidences du projet sur les habitats naturels ayant justifié la désignation de la ZSC « Le Tech »

Type d'habitat naturel préservé au titre de Natura 2000 (données issues du FSD)	Code	Présence sur la zone d'implantation du projet	Présence sur la zone d'influence directe du projet	Risque de détérioration ou destruction de l'habitat
Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	3150	NON	NON	NON
Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>	3250	NON	NON	NON
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	3260	NON	NON	NON
Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>	3280	NON	NON	NON
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510	NON	NON	NON
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220	NON	NON	NON
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	91	NON	NON	NON
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	92A0	NON	NON	NON

Tableau 2. Incidences du projet sur les espèces faunistiques ayant justifié la désignation de la ZSC « Le Tech »

Espèce inscrite au FSD	Statut sur la ZCS	Présence sur la zone d'implantation du projet	Présence sur la zone d'influence du projet	Risque significatif de détérioration ou destruction de l'habitat d'espèce totale ou partielle	Risque significatif de dérangement de l'espèce
Grand Murin	Espèce sédentaire	Potentielle de façon marginale, en chasse et transit	Potentielle de façon marginale, en chasse et transit	NON	NON
Loutre d'Europe, Loutre commune, Loutre	Espèce sédentaire	NON	NON	NON	NON
Barbeau truité, Barbeau méridional	Espèce sédentaire	NON	NON	NON	NON
Émyde lépreuse (L')	Espèce sédentaire	NON	NON	NON	NON
Desman des Pyrénées, Rat-trompette	Espèce sédentaire	NON	NON	NON	NON
Petit rhinolophe	Espèce sédentaire	Potentielle de façon marginale, en chasse et transit	Potentielle de façon marginale, en chasse et transit	NON	NON
Grand rhinolophe	Espèce sédentaire	Potentielle de façon marginale, en chasse et transit	Potentielle de façon marginale, en chasse et transit	NON	NON
Rhinolophe euryale	Espèce sédentaire	Potentielle de façon marginale, en chasse et transit	Potentielle de façon marginale, en chasse et transit	NON	NON
Petit Murin	Espèce sédentaire	Potentielle de façon marginale, en chasse et transit	Potentielle de façon marginale, en chasse et transit	NON	NON
Minioptère de Schreibers	Espèce sédentaire	Potentielle de façon marginale, en chasse et transit	Potentielle de façon marginale, en chasse et transit	NON	NON
Murin à oreilles échancrées, Vespertilion à oreilles échancrées	Espèce sédentaire	Potentielle de façon marginale, en chasse et transit	Potentielle de façon marginale, en chasse et transit	NON	NON

Le projet ne présente aucune incidence prévisible significative sur les espèces et habitats ayant justifié désignation de la ZSC « Le Tech ». Les habitats naturels du site ne sont pas représentés sur le secteur d'étude et les espèces faunistiques du FSD ne sont de leur côté pas potentielles, ou alors de façon marginale en chasse et transit pour les Chiroptères. L'incidence éventuelle du projet sur les habitats et espèces ayant justifié désignation de ce site Natura 2000 ne serait donc aucunement significative.

II. EVALUATION DES INCIDENCES DU PROJET SUR LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITE

Une expertise écologique succincte a été réalisée et est présentée en annexe. Celle-ci présente les potentialités écologiques du site et les mesures retenues. Le présent chapitre en fait la synthèse.

Le périmètre de projet est composé d'espaces en friche majoritairement dégradés. De faible superficie, il est situé entre des secteurs résidentiels et des milieux boisés. Il ne présente à ce titre qu'un potentiel modéré pour la faune et la flore. Quelques espèces d'enjeu modéré sont toutefois jugées potentielles sur le site, mais il s'agit majoritairement d'espèces communes. Les espèces à enjeu sont inféodées aux milieux ouverts formés par les friches ou aux milieux boisés en périphérie.

Les secteurs les plus sensibles pour la faune, la flore et les habitats naturels correspondent aux milieux boisés et se concentrent en périphérie du périmètre de projet. Ces secteurs sont susceptibles de faire l'objet de mesures d'évitement, réduction et accompagnement effectives en phase chantier comme en phase opérationnelle.

Le tableau ci-dessous dresse une synthèse des enjeux potentiels par compartiment biologique.

GROUPE	NIVEAU D'ENJEU	ESPECES CONCERNEES
AVIFAUNE	MODERE	3 espèces d'enjeu local modéré potentielles (verdier d'Europe, gobemouche noir, gobemouche gris) 1 espèce d'enjeu local faible à modéré potentielle (fauvette mélanocéphale)
CHIROPTEROFAUNE	MODERE	5 espèces d'enjeu local modéré potentielles en alimentation et gîte (pipistrelle commune, pipistrelle pygmée, sérotine commune, pipistrelle de Nathusius, noctule de Leisler)
HERPETOFAUNE	MODERE	3 espèces d'enjeu modéré potentielles (couleuvre d'Esculape, couleuvre de Montpellier, couleuvre à échelons)
ENTOMOFAUNE	MODERE	3 espèces d'enjeu régional modéré mais non protégées avérées (criquet cendré, truxale méditerranéenne, caloptène méridionale)
FLORE	MODERE	1 espèce d'enjeu fort faiblement potentielle (silène à fleurs verte) 1 espèce d'enjeu modéré potentielle (lamier flexueux)
HABITATS NATURELS	MODERE	1 habitat naturel à enjeu modéré (suberaie des Pyrénées-Orientales)
MAMMALOFAUNE TERRESTRE	FAIBLE	Aucune espèce a enjeu potentielle
CONTINUITES ECOLOGIQUES	FAIBLE	Enjeu faible de continuités écologiques

Les cartes ci-dessous présentent les habitats naturels et semi-naturels de l'aire d'étude, ainsi que les sensibilités écologiques évaluées.

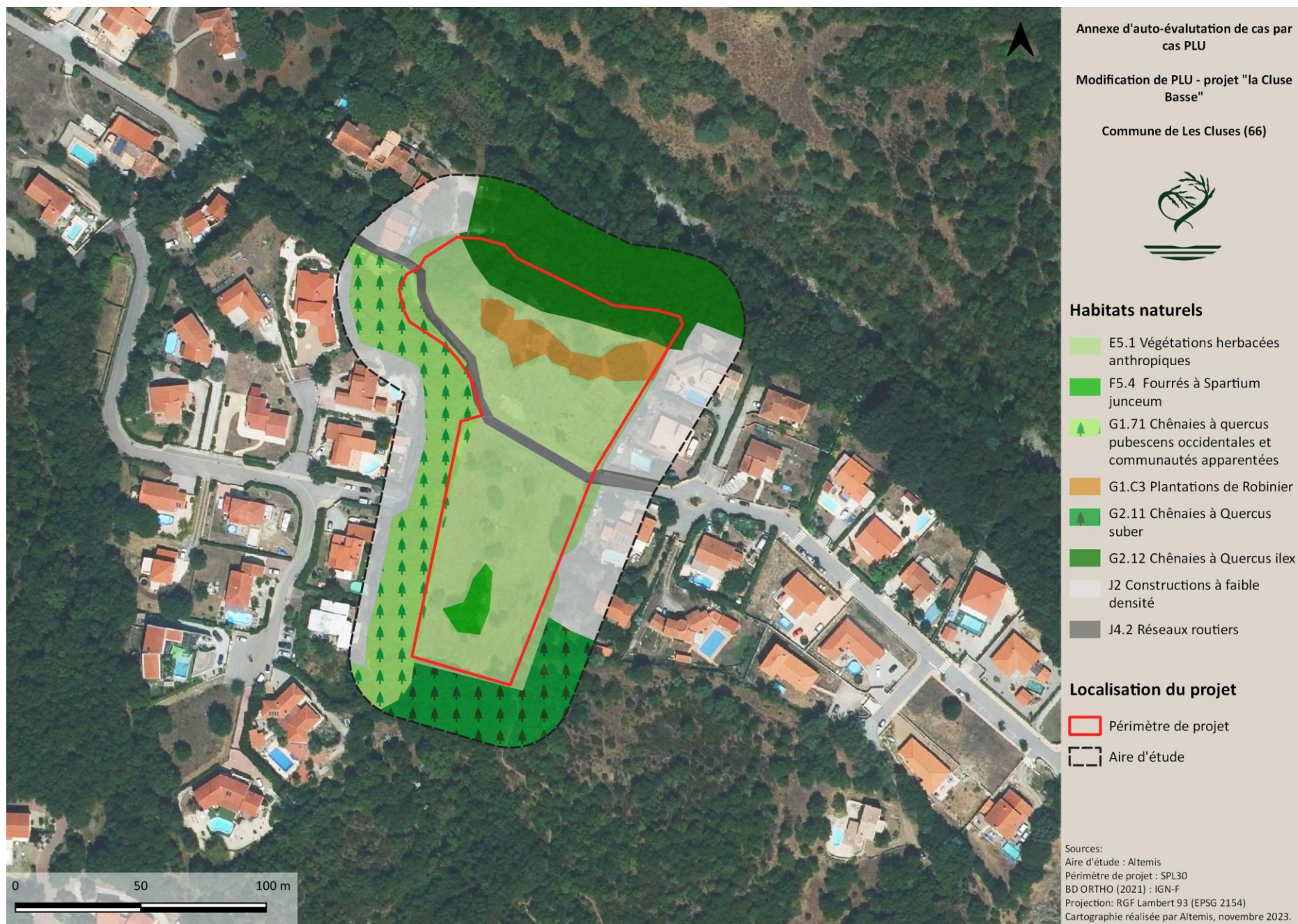


Figure 2. Habitats naturels et semi-naturels sur l'aire d'étude (EUNIS)

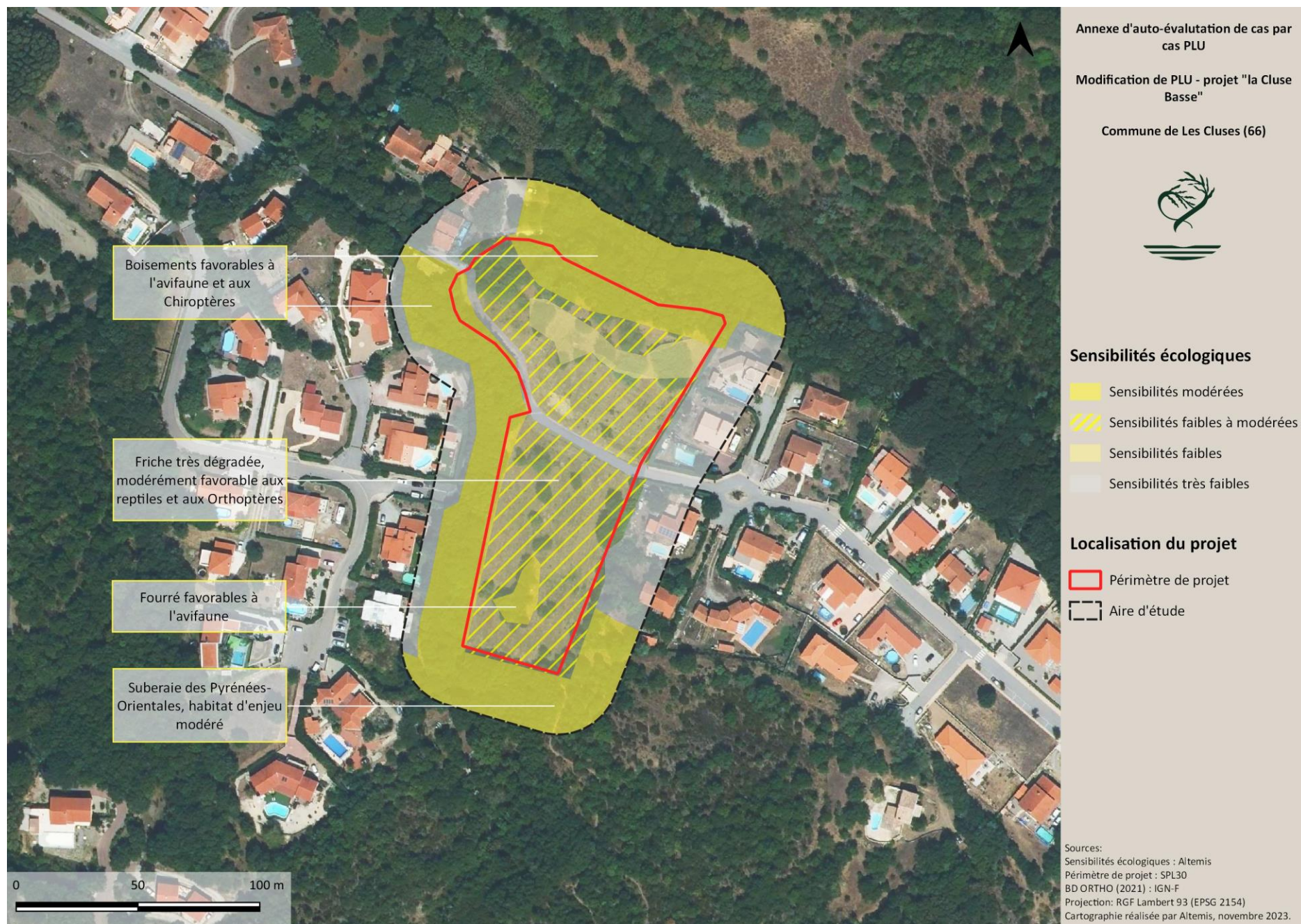


Figure 3. Synthèse des sensibilités écologiques sur l'aire d'étude

Le site ne présente qu'un intérêt écologique relativement limité. 3 mesures de réduction d'impact sont toutefois préconisées afin de limiter au maximum le risque d'incidences en phase chantier, et de maximiser l'intégration environnementale de l'aménagement en phase opérationnelle :

- La réalisation des travaux de démolition, débroussaillage, abattage, arasement des milieux naturels et fouilles archéologiques préventives le cas échéant, entre le 15 août et le 15 novembre ;
- La végétalisation de la zone de projet par création de haies multistrates diversifiées en espèces végétales ;
- La gestion des espèces végétales exotiques envahissantes durant le chantier.

Au regard du faible enjeu écologique du périmètre de projet, et sous réserve de l'application effective de ces mesures, les impacts du projet motivant la modification du PLU pourront être jugés faibles et non significatifs sur la faune, la flore, et les habitats naturels.

III. INCIDENCES DU PROJET SUR LES ZONES HUMIDES

Les zones humides sont juridiquement définies par l'arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009. Au sens de l'arrêté, une zone est considérée humide si elle présente l'un des caractères suivants :

- Critère pédologique : les sols présentent des traces d'hydromorphie et correspondent à un ou plusieurs des types géologiques mentionnés dans la liste 1 de l'annexe de l'arrêté
- Critère de végétation : la végétation, si elle existe, est caractérisée soit par des espèces typiques des zones humides soit par des habitats typiques des zones humides (selon des listes et méthodes décrites dans l'arrêté).

En d'autres termes, la vérification d'un seul de ces critères est suffisante pour statuer sur la nature humide de la zone.

Un atlas départemental des zones humides a été réalisé sur la période 2013-2014 par le conseil départemental. Cet atlas a permis de centraliser les données existantes sur les zones humides à l'échelle du département et d'identifier les secteurs propices à la présence de zones humides. L'atlas identifie deux types de zones humides :

- **Les zones humides avérées**, caractérisées lors des différents inventaires réalisés sur le territoire (inventaire des SAGE, inventaire du PNR Catalanes, etc.)
- **Les zones humides potentielles** identifiées par l'analyse des données cartographiques disponibles (cartes topographiques, photographies aériennes, localisation d'espèces végétales déterminantes des zones humides, etc.).

Plusieurs zones humides avérées sont identifiées en bordure de la rivière du Tech, à environ 3,2 km au nord-ouest du site. Les ripisylves des différents cours d'eau qui passent à proximité du site sont identifiées comme zones humides potentielles. Une de ces zones humides potentielles est présente au nord du site, et correspond à la ripisylve de la rivière de Rome. Cependant, l'expertise menée sur site en octobre 2023 par un expert flore – habitats naturels n'a pas mis en évidence de zones humides sur l'aire d'étude.

Le projet ne génère donc aucune incidence prévisible sur des zones humides.

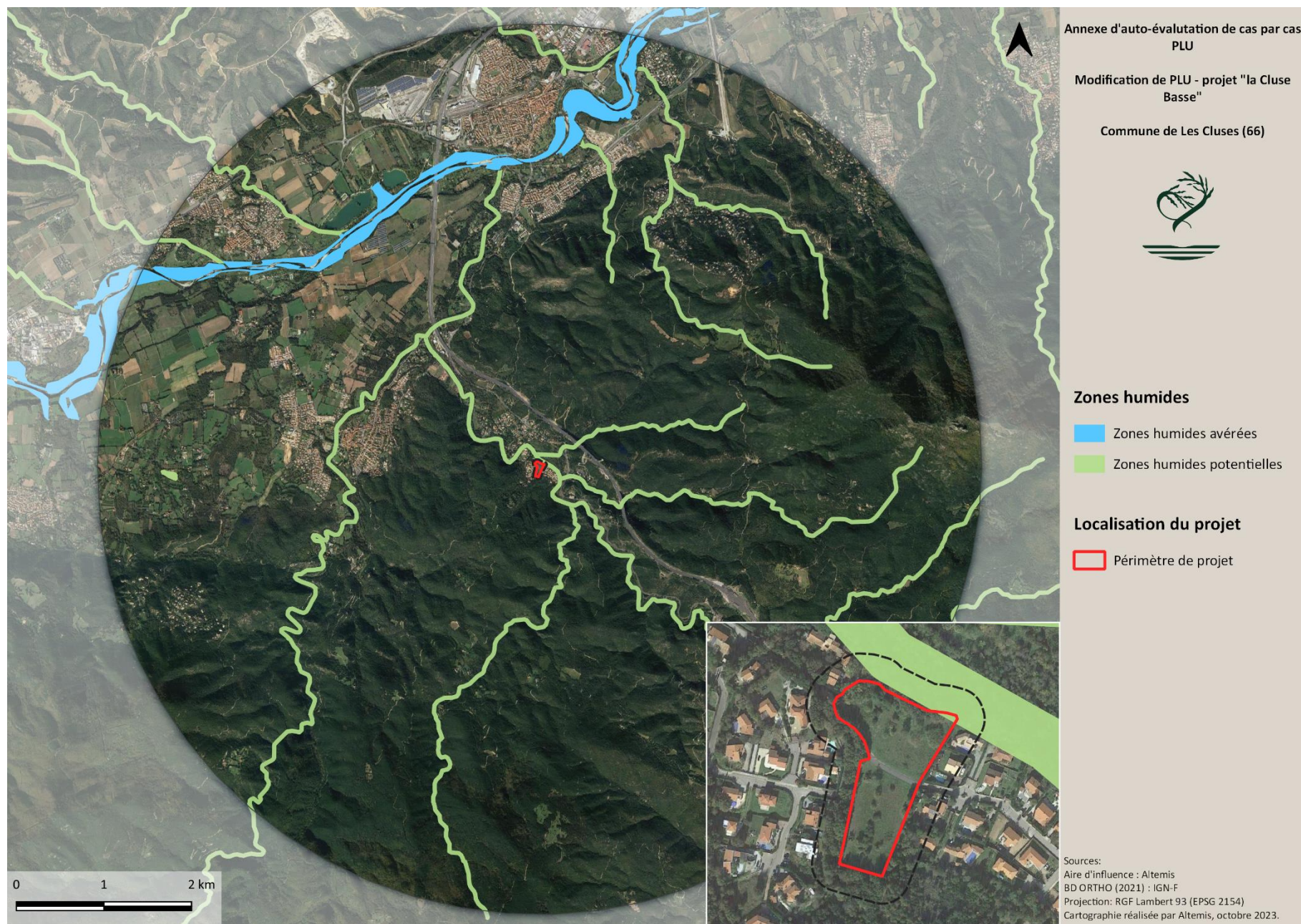


Figure 2. Localisation des zones humides avérées et potentielles sur un périmètre de 5km autour du secteur de projet